



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

LUNDI 27 FÉVRIER 2023
À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 23 janvier 2023
Rapporteur : G. LENEVEU
- 2 / Débat d'Orientations Budgétaires 2023
Rapporteur : G. LENEVEU
- 3 / Secteur Jeunesse / Tarifs modulés – séjour itinérant Été 2023
Rapporteur : J-L. BOISSÉE
- 4 / Questions diverses

Fait à GIBERVILLE, le 20 février 2023

Le Maire,
Gérard LENEVEU

